

Groupe de travail Biodiversité

Le 14 mars 2019 – procès-verbal de la séance

Présents :

CLDR : 8 personnes

Groupe PCDN : 4 personnes

Hors CLDR/PCDN : 4 personnes

Pour le bureau d'études DREA2M (Auteur de PCDR): Thomas Fages

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (Organisme d'accompagnement): Martine Gilles, Dimitri Phukan

Excusés :

CLDR : Jean-Jacques Allart, Henri Mégali

Annexe : présentation DREA2M

1. Objectif de la réunion

La réunion a pour but de préciser 2 fiches projets du PCDR, qui seront examinées par la CLDR le 26 mars.

PCDR Les Bons Villers

Axe Cadre de vie – Etre une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles

Objectif de la stratégie poursuivi :

Faire connaître, valoriser et développer la biodiversité et le paysage

Rédaction de la fiche-projet

La valorisation de zones naturelles pour le maillage écologique de la commune

Réflexion sur l'ajout d'une fiche-projet

La promotion de pratiques culturelles favorisant la biodiversité

Pour aider le GT, 4 personnes-ressources sont présentes : Pierre-Yves Bontemps (Natagriwal), Alexis Caufriez (Contrat de Rivière Sambre), Sarah Cristofali (Faunes et Biotopes) et Ingrid Lavendy (conseillère en environnement de la Commune).

Le bureau d'études DREA2M a dressé un état des lieux de la biodiversité et fait des propositions pour les fiches projets sur lesquels le GT est invité à réagir (voir présentation en annexe).

2. Propositions du GT

- **Compléter le maillage écologique existant.** Des éléments structurants existent sur le territoire (ancienne ligne de chemin de fer, zone humide de la Flache, réserve didactique du Cadeau,

parc de Dobbeleer...). A travers le PCDR, l'objectif est de compléter le maillage et relier les éléments.

- **Ripisylves et cours d'eau.** Les cours d'eau sont des couloirs de biodiversité à développer à LBV. Le développement de **ripisylves** (plantations le long des cours d'eau) peut être financé par des projets européen LIFE. Il faudrait identifier les zones où la Commune est propriétaire de parcelles le long des cours d'eau. Il y a déjà eu des efforts pour planter des merisiers le long du Tintia. Pour les propriétaires privés, l'utilisation de financement LIFE peut être intéressant car cela permet également de financer des clôtures le long des cours d'eau. La Commune pourrait également acquérir des bandes de 6 à 10 m le long des cours d'eau pour y effectuer des plantations, de manière alternée pour permettre aux engins d'entretien d'atteindre le cours d'eau. Il faudrait associer la Province car elle gère la Rampe et le Tintia.

Une autre approche est de recréer des méandres dans les cours d'eau pour leur donner un aspect plus naturel.

- **Elevage le long des cours d'eau.** Beaucoup de pâtures le long des cours d'eau ont été converties en terrains de culture. Là où c'est possible, c'est peut-être l'occasion de **relancer un autre type d'élevage** pour éviter la pollution (chèvres, moutons, chevaux...). Certains agriculteurs inventifs pourraient faucher ces prairies pour en faire des petits ballots à vendre.
- **Traversée N5.** La création d'un dispositif pour permettre à la faune de **traverser la N5** doit aussi être étudié. Il y aurait une parcelle communale intéressante. Le bureau DREA2M a cartographié toutes les propriétés communales.
- **Les fonds d'eau et les zones humides** (comme le ruisseau de Grand Champ, la Mee...) doivent aussi être préservés car ce sont des couloirs migratoires, notamment pour les cigognes. Il faudrait y sensibiliser les agriculteurs. Le ruisseau de Frasnes doit être assaini car c'est devenu un vrai dépotoir. Il y a encore pas mal de personnes qui rejettent leurs eaux usées dans les ruisseaux malgré les travaux d'égouttage d'IGRETEC. Le contrat de rivière dresse des inventaires de ces infractions.
- **Plantations.** La **replantation de buissons et de haies dans les plaines agricoles** est un axe à privilégier avec la collaboration des agriculteurs et de la Commune. Du côté de Jodoigne, le GAL Culturalité mène un projet Mille feuilles qui vise à replanter 500 buissons de 2m² au milieu des cultures pour offrir un abri à la faune des grandes plaines (perdrix, bruant). Il y a d'autres mesures à prendre comme laisser les céréales sur pied. Ces mesures font l'objet de financements pour les agriculteurs (mesures agroenvironnementales).

La Commune peut aussi reboiser ses talus pour leur donner plus de stabilité et éviter que les agriculteurs invoquent la présence de chardons pour les accaparer.

- **Sensibilisation des agriculteurs.** Les mesures agroenvironnementales peuvent donner une bonne image aux agriculteurs qui cherchent à développer les circuits courts. Pour les sensibiliser, une réunion avec Natagriwal pourrait être organisée. De même, ce pourrait être

intéressant de proposer aux agriculteurs de la commune de rencontrer l'équipe du GAL Culturalité pour parler du projet 1000 feuilles.

- **Bassins d'orage et zones humides.** Certains bassins d'orages et zones humides sont ou seront aménagés pour accueillir la biodiversité (abri à batraciens à la Flache, bassin d'orage N5, zone humide du PCA de la Chapelle). Il faudrait les relier entre elles pour permettre aux espèces de se déplacer. Un crapauduc pourrait être installé sous le pont de la N5 qui relie le bassin d'orage au site Agricœur.

Tous les **aménagements qui seront prévus doivent être durables et faciles d'entretien**. La Commune a peu de moyens à disposition.

- **Observatoire** . Le remembrement de Rèves prévoit l'installation d'**un observatoire**. Il s'agit d'un lieu central à développer pour sensibiliser la population et les agriculteurs.
- Le **marais de Pierpont** est un endroit stratégique. Pourrait-on l'acquérir dans le cadre du PCDR ?

Pour le secrétariat de la CLDR,
Martine Gilles & Dimitri Phukan
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)